

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Lundi 18 Mai 2026</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 11 mai 2026 DATE D’AFFICHAGE : 12 mai 2026</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 18 Nombre de Conseillers votants : 19</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L’an deux mil vingt-six, le Lundi 18 Mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric ROULIER, Maire.

Présents : Monsieur Stanislas TEZIER, Madame Catherine WATIAU, Monsieur Bruno GRATKOWSKI, Madame Sophie TRACOU, Monsieur Jean-Pierre BÛCHEL, Mesdames Charlotte CLIDI et Sylvie GIRBEAU, Monsieur Jean-Paul FICHEN (ayant pouvoir de voter pour Monsieur Didier CRESPEL), Madame Gwénaëlle JOUAN, Monsieur Erwann CITEAU, Madame Bernadette BROSSEAU, Monsieur Jacques VINCENT, Madame Catherine WALLET, Madame Catherine FOUCAULT, Monsieur Nicolas THARREAU, Madame Aurélie ANÉZO et Monsieur Benoit HERON.

Absent excusé : Monsieur Didier CRESPEL

Pouvoir : Monsieur Didier CRESPEL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul FICHEN

Madame Bernadette BROSSEAU a été élue secrétaire de séance.

COMMERCIALISATION DES SPECTACLES PAR L’OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL

La commune de Mesquer programme tous les ans une saison culturelle avec la proposition de spectacles payants.

A ce jour, un particulier peut réserver soit en ligne via le site Billet-web ou venir en mairie, ou se présenter le jour du spectacle pour acheter des billets au dernier moment.

Afin de maximiser les réservations, la commune a la possibilité de faire appel à l’office du tourisme intercommunal pour la vente de billets en contrepartie d’une commission de 5% sur le produit des ventes.

Aussi, considérant l’intérêt de la commune de multiplier les possibilités de vente d’entrées, il est proposé de donner la possibilité à l’office du tourisme intercommunal de vendre des entrées des spectacles organisés par la commune.

Le conseil municipal vote, à l’unanimité, le principe de confier à l’office du tourisme intercommunal la Baule -Presqu’île de Guérande la vente de billets pour les spectacles organisés par la commune de Mesquer et de reverser, pour sa prestation une commission de 5% sur le montant des ventes réalisées.

Reçu au contrôle de légalité
le 21/05/2026
Publié ou notifié
le 26/05/2026
Le Maire,

Éric ROULIER
Maire

